

# L'écho

## de Fénols



Bulletin municipal n° 83 Juillet 2020



### Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

05 63 56 65 57 — fenols.090@orange.fr

Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



### Le mot du Maire

*Fénolaise, Fénolais,*

*Une année 2020 particulière, les élections prévues en mars se sont déroulées dans un climat de pandémie et ont eu pour conséquence un taux de participation ne reflétant pas notre moyenne communale. Vous avez lors des élections municipales du 23 mars plébiscité la liste « Unis pour Fénols », cela me satisfait et je remercie tous ceux qui ont votés pour cette équipe. Chacun devra trouver sa place au sein de ce Conseil et s'investir suivant ses compétences afin de faire évoluer notre village d'une manière raisonnable et maîtrisée. Nous avons pris des engagements dans notre profession de foi, nous les respecterons même si le contexte économique très défavorable nous impose certaines adaptations. En effet le vote des taxes et du budget 2020 a nécessité des arbitrages et des décisions impopulaires à prendre. La hausse des 2 taxes (foncier bâti et non bâti) de 10% a été nécessaire vu l'augmentation prévisionnelle de 13 000 € à la participation de notre commune au budget du SMIXFLO et aux différents besoins communaux. Cela ne comblera pas ce surcoût, nous devons également faire des économies dans les postes budgétaires qui le permettent, certaines dépenses de fonctionnement étant incompressibles.*

*Suite à la crise du coronavirus, le conseil municipal a dû se positionner sur la tenue de la fête du village. Considérant que la crise sanitaire n'est pas terminée, que les mesures de protection imposées par la Préfecture jusqu'à mi août sont très contraignantes (distanciation ou port du masque, interdiction sans dérogation des activités dansantes etc..) et ne permettent pas une convivialité de mise pour ce genre d'évènement, il a été décidé de ne pas autoriser l'organisation de la fête du village sur le domaine public. Cette décision de sagesse, difficile à prendre se veut responsable. Nous espérons que au delà de la déception engendrée elle sera comprise par le comité des fêtes, et je me tiens à leur disposition pour donner toutes les explications nécessaires.*

*Je renouvelle mon attachement au Foyer Socio Sportif, Comité des Fêtes, Théâtre, Chasse, Génération Mouvement, ADMR et remercie toutes ces associations qui par leurs activités animent et dynamisent notre village.*

*L'été est là, je vous souhaite à tous de passer de bonnes vacances.*

*Le Maire, Jean-Marc MOLLE*

**Présents** : Mmes AUREL Josette, CAMELLI Sandrine, MARTY Marie-Elisabeth, MM. BOULZE Sébastien, CAUDEBEC Jean-Marc, DESFOUGERES Thierry, MOLLE Jean-Marc, RATIER Patrick, SIGNOLLES Gilles, VERGNES Pascal.

**Secrétaire de séance** : Mme AUREL Josette.

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2019 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

**1 - Approbation des statuts du syndicat mixte ouvert «Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I).**

Le syndicat mixte A.G.E.D.I. a pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services auprès des collectivités territoriales. Pour des raisons administratives et réglementaires le syndicat doit passer de syndicat informatique mixte fermé à syndicat informatique mixte ouvert et modifier ses statuts. La commune de Fénols adhère à ce syndicat et doit se prononcer sur ce changement. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**2 - Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre De Gestion 81 pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.**

Le Centre De Gestion 81 organise une consultation groupée pour négocier le renouvellement des contrats d'assurance garantissant les frais laissés à la charge des communes en cas d'accidents, de maladies (etc..) de leurs agents. Le contrat de la commune être renouveler, le maire propose de participer à la consultation groupée et précise que la commune pourra accepter ou non d'adhérer au nouveau contrat proposer à la suite des négociations. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**3 - Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

M. le Maire rappelle que la commune utilise actuellement le dispositif de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposé par le Syndicat Agedi. Le changement de secrétaire de mairie entraîne la révocation de l'ancienne clé. M. le Maire propose de changer d'opérateur et de conventionner avec le prestataire proposé par l'association des maires et des élus locaux du Tarn, la société Adullact qui utilise le dispositif S2low car leur dispositif est plus fonctionnel et moins onéreux. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**4 - Association les Temps Orageux – renouvellement convention au 01/01/2020.**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les animaux abandonnés sur le territoire de la commune sont confiés récupérés par l'association « Les Temps Orageux ». Une convention est signée tous les ans. Celle-ci arrive à son terme au 31 décembre 2019. Le tarif proposé de l'intervention comprenant la récupération, les soins et le transport jusqu'à la SPA du Garric s'élève à 97,80 € par chien/chat récupéré. Le prix de l'intervention sera refacturé par la commune aux propriétaires de l'animal identifié. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**5 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**

M. Caudebec présente le rapport. Il souligne que la qualité de l'eau est bonne et que le prix reste raisonnable. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**6 - Projet de modification des statuts du SIAH du Dadou.**

Le Comité Syndical du SIAH du DADOU a, par la délibération en date du 30 Novembre 2019, approuvé le projet de modification des statuts dudit syndicat. En application de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes membres du Syndicat doivent se prononcer sur cette modification. Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du syndicat.

**7 - Modification du plan de financement pour « l'Aménagement cœur de village ».**

M. le Maire informe le conseil municipal que le plan de financement de "l'aménagement du cœur du village" doit être réactualisé suite à l'obtention de Fonds de concours de la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Le Fond Européen-Leader sollicité est modifié en conséquence.

D'autre part, les honoraires du maître d'œuvre sont revus à la baisse suite à négociations.

M. le Maire précise qu'un avenant n°1 présenté par l'entreprise STPR ROUMEGOUX pour des travaux supplémentaires-imprévus, a été signé pour un montant de 4 430 €HT.

La ligne "imprévus" inscrite dans le plan de financement adopté lors de la séance du 18 décembre 2019, pour un montant de 5 000 €HT, destinée à ce type de travaux été actualisée et ramenée à 4 430 €HT.

## Plan de financement – Aménagement cœur de village

<b>Côût des Travaux HT</b>	<b>242 178,80 €</b>
Imprévu	4 430,00 €
SPS	2 473,50€
Rémunération du Maître d'Œuvre (5%)	10 640,00 €
Etude AVP	3 000,00 €
<b>Coût du Projet Global HT</b>	<b>262 722,30 €</b>
<b>TVA</b>	<b>52 554,46 €</b>
<b>Coût du Projet Global TTC</b>	<b>315 266,76 €</b>
<b>FINANCEMENT :</b>	
Etat DSIL acquis(*)	49 677,00 €
Région acquis (**)	46 869,00 €
Leader sollicité(***)	14 282,00 €
Département acquis (****)	32 718,84 €
Fond de Concours Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet acquis(*****)	50 000,00 €
<b>Total des aides sur le HT</b>	<b>73,67% 193 546,84 €</b>
Emprunt	50 000,00 €
Autofinancement	71 719,92 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>315 266,76€</b>

\* Assiette éligible : 253 387 € \*\* Assiette 216 048 € \*\*\* Assiette éligible 205 688,80 € \*\*\*\* Assiette éligible : 235 726,50 € \*\*\*\*\* Assiette éligible: 262 722,30 €.

Le conseil municipal adopte le plan de financement présenté et les éléments exposés précédemment.

### **8 - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il annonce à l'assemblée que Mme Géraldine NOEL, Adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, peut prétendre à un avancement de grade en tant qu'Adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe. Le conseil municipal décide de créer un poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) à compter du 18 Mai 2020, de modifier le tableau des effectifs et de supprimer le grade d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe du tableau des effectifs.

### **9 - Vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de gestion 2019.**

Le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier est conforme au compte administratif 2019 de la mairie. Présentation par M. le Maire du compte administratif 2019. Il reste conforme aux engagements de la commune et dégage pour l'exercice 2019 un excédent en fonctionnement de 149 507,46 €. Adoption par les Conseillers Municipaux à l'unanimité par 9 voix. (Pour le vote du CA, M. le Maire doit quitter la séance et ne participe pas au vote qui est proposé au Conseil par le 1<sup>er</sup> Adjoint).

### **10 - Vote du résultat d'affectation de fonctionnement.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 149 507,46 €. Pour l'exercice 2020, la somme de 149 507,46 € sera affectée en recettes de fonctionnement.

### **11 - Bilan des vœux 2019.**

Mme Aurel et Mme Marty font un point financier sur la cérémonie des vœux. Grâce à la participation des élus à cette organisation, les frais pour la commune restent moindres (320 €) et la convivialité est appréciée. M. le Maire remercie l'équipe municipale pour cette implication.

### **12 - Organisation des élections municipales.**

Chaque élu est invité à se positionner sur le tableau de permanence de tenue du bureau de vote lors des prochaines élections du 15 mars 2020.

### **13 - Questions diverses :**

**Eclairage Boulodrome et point d'eau sur la place du village** Des devis pour l'éclairage du boulodrome et l'installation de deux points d'eau sur la place du village sont présentés par M. le Maire. La décision de réaliser ces travaux se prendra lors d'un prochain conseil municipal.

**Réunion Trifyl** Mme Marty fait un bref compte-rendu de la dernière réunion Trifyl. Afin de réduire la présence des plastiques dans les ordures ménagères, une réflexion sur le recyclage des plastiques fin et souples (suremballage...) est à l'étude.

**Fin de séance : 23h15**

## Conseil du 28 mai 2020 :

**Présents** : Mmes AUREL Josette, DUBAC Jennifer GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie et SIGNOLLES Cécile - MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc et TORRESIN Gilles.

**Secrétaire de séance** : Mme MARTY Marie-Elisabeth.

### 1 - Election du Maire, création des postes d'adjoints et élections des adjoints

M. Jean-Marc MOLLE se présente comme Maire et est élu à l'unanimité.

M. le Maire propose que soient nommés 2 adjoints : Approbation par l'ensemble des élus.

1<sup>er</sup> Adjoint en charge de la voirie, l'entretien des bâtiments et l'accompagnement de l'employé communal, M. BOULZE Sébastien se présente et est élu à l'unanimité.

2<sup>ème</sup> Adjoint en charge des affaires scolaires et du SMIXFLO, Mme AUREL Josette se présente et est élue à l'unanimité

### 2 - Représentants à la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Conformément à la réglementation, et suite à l'installation du conseil municipal, M. Le Maire est conseiller communautaire titulaire et M. le premier adjoint est conseiller communautaire suppléant auprès de l'Agglomération Gaillac-Graulhet.

### 3 - Indemnités des élus

L'article 2123-20-1 du CGCT prévoit que dans les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité allouée au maire est fixée au taux maximal défini par la loi, sauf délibération contraire du conseil municipal.

Commune de - 500 habitants : Maire 991.80 € brut/mois, Adjoints : 385.05 € brut/mois.

Afin de prendre en compte et de participer à l'effort qui sera demandé aux Fénoisais concernant l'augmentation des taxes, M. le Maire ainsi souhaite que son indemnité soit diminuée de 10%. Les adjoints souhaitent eux-aussi diminuer leurs indemnités de 10%.

M. le Maire : 890.67 € brut/mois. M. les adjoints 346.16 € brut/mois individuellement.

Approbation par l'ensemble des élus. Aide de l'état : 4500 €/an servant de compensation.

### 4 -Syndicats Intercommunaux et Commissions

Syndicats Intercommunaux		Délégués	Suppléants
SIVOM	Voirie	Sébastien BOULZE Jean-Marc MOLLE	
CA2G	Ordures Ménagères	Marie MARTY	
SDET	Electrification	Benoit GASC Thierry DESFOUGERES	
CA2G	Communauté Agglomération	Jean-Marc MOLLE	Sébastien BOULZE
SMIXFLO	Ecole	Josette AUREL Jennifer DUBAC	Sébastien BOULZE
SIVU	Réseau d'école	Josette AUREL Jennifer DUBAC	Jean-Marc MOLLE
AGEDI	Logiciel Mairie	Jean-Marc MOLLE	
DADOU	Eau	Mélanie RAMADE	Gilles TORRESIN
Révision listes Electorales		Mélanie RAMADE	

Commissions	Titulaires	
<b>Voirie</b>	Cécile SIGNOLLES Benoit GASC Thierry DESFOUGERES	Sébastien BOULZE Jean-Marc MOLLE Gilles TORRESIN
<b>Appel d'Offres</b>	Jean-Marc MOLLE Sébastien BOULZE Jennifer DUBAC Benoit GASC	Cécile SIGNOLLES Josette AUREL Gilles TORRESIN Patricia GUIBAUD
<b>Communication</b> <i>Site Internet</i> <i>Bulletin Municipal</i> <i>Commémorations</i>	Josette AUREL Thierry DESFOUGERES Sébastien BOULZE Marie MARTY	Jean-Marc MOLLE Jennifer DUBAC Mélanie RAMADE Benoit GASC

#### Elus Référents

<b>Défense</b>	Thierry DESFOUGERES	
<b>Social Solidarité</b>	Josette AUREL Patricia GUIBAUD	
<b>Milieu Associatif</b>	Josette AUREL ( <i>foyer</i> )	Gilles TORRESIN ( <i>Comité des fêtes</i> )
<b>Sécurité Routière</b>	Thierry DESFOUGERES	

Fin de la séance : 22 h 45

## SECRETARIAT DE MAIRIE

Depuis plusieurs mois, Géraldine NOEL assure deux jours par semaine l'administratif de la commune.

Riche d'expériences, elle apporte beaucoup au village.

Nous lui souhaitons la bienvenue. Nous vous l'avons présentée lors de la cérémonie des vœux et fait la passation avec Odette qui a servi la commune pendant de nombreuses années.

Belle aventure à Géraldine et bonne retraite à Odette.



**Présents** : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile - MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles  
**Excusée** : AUREL Josette (Pouvoir à MOLLE Jean-Marc).

**Secrétaire de séance** : Mme MARTY Marie-Elisabeth.

### **1 - Délégations consenties au Maire**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire un certain nombre de délégations. Les décisions prises dans le cadre de ces délégations feront l'objet d'un retour via le relevé des décisions du Maire lors des séances du conseil municipal.

### **2 - Débat d'orientation budgétaire 2020**

M. le Maire explique que le budget 2020 devra tenir compte d'une baisse de recettes et une probable augmentation de certaines dépenses : l'épidémie de Covid-19 a entraîné l'annulation des locations prévues de la salle des fêtes et donc un manque à gagner. D'autre part, bien que les indemnités des élus aient été votées à des taux inférieurs à ceux définis règlementairement, la dotation versée par l'Etat ne les compense pas en totalité laissant une partie à la charge de la commune. Le fonctionnement des écoles représente une charge importante qui doit être réétudiée et optimisée avec les services de l'Agglomération Gaillac-Graulhet compétente dans ce domaine. Enfin, la taxe d'habitation a été supprimée et sa compensation ne couvre pas les recettes habituellement générées. Afin d'équilibrer le budget, le choix des taux des taxes locales, seul levier sur lequel la commune peut intervenir doit être étudié précisément.

### **3- Taxes locales 2020**

M. le Maire informe le conseil qu'une augmentation (environ 10 000 € pour la commune de Fénols) du budget alloué au SMIXFLO est nécessaire afin d'équilibrer les comptes. Après avoir distribué le tableau des simulations allant de 1% à 15 % calculées par rapport aux bases, l'augmentation des taxes du foncier bâti et non bâti est fixé à la majorité pour 2020 à 10 %. Cette augmentation sera de 34 € par habitation et par an sur le foncier bâti et non bâti, il est à noter que la taxe d'habitation communale (en moyenne 180 €/habitation) a été supprimée par le gouvernement. Le produit correspondant attendu sera de 57 775 € (53 608€ en 2019) soit 4167€ en plus qui couvriront en partie le besoin pour l'école.

### **4 - Commission Communale des Impôts Directs : Liste des contribuables**

Suite au renouvellement du conseil municipal, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée. Le conseil municipal propose une liste de 19 contribuables de la commune parmi lesquels le directeur départemental choisira 6 titulaires et 6 suppléants pour composer la nouvelle CCID.

### **5 - Questions diverses**

**Distribution des masques** : Le Conseil Départemental a fait une dotation de 210 masques qui sera distribuée par les membres du conseil.

**Fleurissement village** : M. Benoît GASC a réalisé des jardinières durant le confinement et en fait don à la commune. Celles-ci seront installées aux abords de la mairie pour embellir le village.

**Agent communal** : L'agent technique communal est en arrêt de travail jusqu'à fin juillet. Afin de ne pas alourdir le budget communal, celui-ci ne sera pas remplacé. Les élus assureront donc l'entretien des espaces verts (tonte, arrosage...) et des bâtiments jusqu'à son retour.

**Fin de séance : 23h30**

## **Conseil du 25 juin 2020 : Excusée : Josette AUREL**

**Présents** : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile - MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles

**Excusée** : AUREL Josette (Pouvoir à MOLLE Jean-Marc).

**Secrétaire de séance** : Thierry DESFOUGERES

### **1 – Vote du Budget communal 2020**

Présentation par M. le Maire du Budget Primitif 2020. En fonctionnement, les recettes réelles seront de 132 044,00 € et les dépenses réelles de 123 281,18 €. Le solde dégagé est de 8 7623,82 €. Opération cœur de village. Toutes les entreprises ont été réglées. Le prêt relais de 184 000 € pourra être remboursé dès réception des subventions (193 546,84€) et du FCTVA (48 272,00 €). Un effort budgétaire sera maintenu sur les travaux voirie. Il est à noter que le montant des aides cumulées étant plafonné, la subvention Leader sera de 14282 € et le FDC de 50000 €.

<b>BUDGET 2020</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges générales	28 186.18	Atténuation des charges	1 200.00
Charges de personnel	35 720.00	Produits des services	890.00
Atténuations de produits	17 000.00	Impôts et taxes	70 655.00
Charges de gestion courante	24 915.00	Dotations, participations	44 160.00
Charges financières	2 460.00		
Charges exceptionnelles	10 000.00	Autres produits de gestion courante	4 680.00
Dépenses imprévues	5 000.00	Produits exceptionnels	10 459.00
Virement à la section investissement	158 270.28	Résultat reporté 2019	149 507.46
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>281 551.46</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>281 551.46</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Déficit reporté	46 165.98	Virement du fonctionnement	158 270.28
Salle communale - capital	6 432.82	Dépôts et cautionnements reçus	390.00
Place - capital	4 827.59		
Place prêt relais	184 000.00		
Dépôts et cautionnements reçus	390.00	Récupération FCTVA	51 113.00
Accessibilité bâtiments	4 000.00	Taxe d'Aménagement	4 761.00
Electricité place	9 880.00		
Réparation mur tennis-pétanque	20 694.43	Place – subvention Département	32 718.84
Matériel divers – grille + illuminations	2 475.60	Place – subvention Région	46 869.00
Aménagement place village	38 630.45	Place – subvention Etat	49 677.00
Aménagements extérieurs	57 018.39	Place – subvention Europe	45 650.00
Voie	13 305.00	Place – Fonds de concours Agglomération	18 632.00
Remboursement avance Région	15 260.86		
Dépenses imprévues	5 000.00		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>408 081.12</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>408 081.12</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>689 632,58</b>	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>689 632,58</b>
------------------------	-------------------	------------------------	-------------------

### **2 – Vote des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes:

FNACA : 100 € / Association de chasse : 250 € / ADMR : 200 € / ALMA : 45 € crédit réservé - attente demande de subvention

### **3 – Annulation des délibérations 2020-18, 2020-19 et 2020-20 portant désignation des délégués dans les syndicats mixtes**

Par délibération en date du 28 mai 2020, le conseil municipal désignait :

- les délégués de la commune au sein du Syndicat Mixte du regroupement pédagogique de Fénols, Lasgraisses et Orban.
- les délégués de la commune au sein du Syndicat Mixte du réseau écoles Tarn-Centre
- les délégués de la commune au sein du syndicat Mixte du Dadou

Il s'avère que la commune de Fénols, membre de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet n'est pas compétente pour élire les délégués au sein de ce syndicat mixte. En effet, la Communauté d'Agglomération exerçant la « compétence scolaire » et la « compétence eau », est en représentation-substitution en lieu et place de ses communes membres au sein de ces syndicats.

A la demande de la Préfecture, le conseil municipal décide d'annuler ces trois délibérations. ...

# DES ÉPOUVANTAILS À FÉNOLS

L'idée est venue comme ça, de simples habitantes lors du confinement pour égayer notre quotidien, et nous l'avons proposé à nos concitoyens Fénoisais avec l'accord de la municipalité. Le conseil municipal et nous même, vous remercions toutes et tous pour votre participation à ce projet un peu loufoque.

Mais surtout merci d'avoir pris plaisir et le temps d'égayer notre commune en ces temps particuliers. Excusez nous, si nous avons oublié un de vos chef d'œuvres.

Les voici dispersés aux quatre coins de notre commune





## suite du Conseil du 25 juin 2020 :

### 4 – Questions diverses

- **Ecole :** Mme DUBAC et M. le Maire se sont entretenus avec la directrice de l'école afin de faire un bilan sur la période Covid-19. La reprise du 12 mai s'est bien passée. Le personnel enseignants, les aides maternelles, les animateurs et les élèves se sont adaptés au protocole sanitaire. Le tableau numérique demandé par l'enseignant sera installé durant l'été.

- **Bulletin municipal :** Mme RAMADE propose une réunion le mercredi 1er juillet afin de finaliser le prochain bulletin municipal dont la distribution est prévue mi-juillet.

- **Fête du village 2020 :** Dans le cadre du Covid 19 et l'état sanitaire d'urgence, les services de la Préfecture ont été contactés afin de connaître les modalités de tenue et d'organisation des festivités estivales. Un protocole relativement précis élaboré par leurs services a été transmis à la mairie et au président du comité des fêtes. M. le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers municipaux sur le maintien ou non de la fête du village pour cette année 2020. Après débat et en prenant en compte les contraintes sanitaires imposées, au regard des risques encourus par la population, il est décidé à la grande majorité des élus que la fête du village sur le domaine public ne sera pas autorisée.

Fin de séance : 00h30

### Elections Municipales du 15 mars 2020



Inscrits : 187

Abstentions : 64 (34 %)

Votants : 123 (66 %)

Blancs/Nuls : 10

Exprimés : 113

	voix	% exprimés
AUREL Josette	104	92
BOULZE Sébastien	107	95
DESFOUGERES Thierry	110	97
DUBAC Jennifer	112	99
GASC Benoît	113	100
GUIBAUD Patricia	108	96
MARTY Marie-Elisabeth	105	93
MOLLE Jean-Marc	106	94
RAMADE Mélanie	109	96
SIGNOLLES Cécile	109	96
TORRESIN Gilles	109	96



### **Commémoration du 8 mai 1945**

Une commémoration du 8 mai qui s'est déroulée en comité restreint comme préconisé par les services de l'Etat. Un bouquet de fleurs a été déposé par M. le Maire qui a lu le message institutionnel du secrétaire d'Etat devant une assemblée réduite à sa plus simple expression composée de quelques membres du conseil municipal et du représentant de la FNACA.



## RAPPELS

### **Arrêté pris par M. le Maire suite aux dégradations causées par des chiens.**

Arrêté portant règlementation de la circulation et divagation des animaux domestiques notamment les chiens sur les voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que sur les domaines publics ou privés de la commune.

CONSIDERANT que :

1°) pour sauvegarder l'hygiène publique, la sécurité, et diminuer les risques d'accidents sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la commune, il importe de réglementer la circulation des animaux domestiques, notamment des chiens qui troublent la tranquillité publique.

2°) qu'il y va aussi des intérêts des animaux que le propriétaire fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que ceux-ci restent indésirables en nuisant à la propreté ou à la sécurité et à la tranquillité des autres habitants.

Article 1 : Sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la commune, tous les animaux domestiques, et notamment les chiens, devront être munis d'un collier et d'une plaque indiquant les nom et adresse de leur propriétaire. Le tatouage conforme aux Arrêtés Ministériels en vigueur, peut tenir lieu de ces indications.

Article 2 : Sur toute l'étendue du territoire communal, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et notamment les chiens. L'action de divaguer sera constituée lorsque tout chien n'est plus sous la surveillance de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Pour les chiens dits dangereux, il est fait obligation, sur la voie publique, à chaque propriétaire ou gardien de ces animaux de les tenir en laisse et de les museler. Tous les animaux considérés en état de "divagation", seront mis en fourrière et une contravention sera ordonnée.

### **Concernant la tolérance sur le bruit, chacun a droit au calme et à la tranquillité sans être importuné par des bruits intempestifs en dehors des plages horaires définies par le législateur**

#### **Qu'est-ce que le trouble de voisinage ?**

Selon les termes de la circulaire du 27 février 1996, entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens ;
- des appareils de diffusion de son et de musique ; des outils de bricolage et de jardinage ; des tondeuses, des motos, des appareils électroniques ;
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ; des pétards et pièces d'artifice ;
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ; de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R. 1334-32 du code de la santé publique. La circulaire précise que cette liste est non exhaustive.

#### **Horaires durant lesquels le bruit est autorisé (toléré) :**

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés. (il est de bon sens de ne pas utiliser ce créneau quand cela est possible)

### Comité des Fêtes :

Les festivités 2020 ont été lancées par la soirée Aligot, le samedi 22 février, reportée d'octobre à février, et qui a remportée un franc succès comme à son habitude.



Au mois de mars, notre pays rentrait en confinement pour cause de pandémie. Nous n'imaginions pas à ce moment-là, que ce confinement allait durer pratiquement deux mois. La reprise étant timide d'un point de vue des ouvertures de restaurants, bars et autres, l'espoir était encore là.

Après avoir reçu le protocole de la Préfecture fin juin, les bénévoles étaient prêts à relever les manches et à assurer une des premières fêtes de village de cet été.

La décision de la municipalité a mis fin à nos espoirs. Nous vous donnons rendez-vous dans l'automne pour une autre soirée et le dernier week-end de juillet 2021 pour nos fêtes estivales.

Malgré l'absence du côté festif sur notre village, nous vous souhaitons un bon été.

Le comité des fêtes

### Théâtre :

L'année 2019 a été une bonne année. La pièce « La parole est à la victime » a énormément plu à notre public et le metteur en scène et les acteurs, ont été récompensés pour leur implication. Lié aux problèmes de disponibilités des comédiens et des salles, cette pièce n'a été présentée 10 fois. Elle aurait pu être jouée encore jusqu'au printemps 2020 mais, comme tout le monde, nous avons été obligé de stopper notre activité. La nouvelle création pour l'année 2020 2021, « Le coup du blaireau » de Franck Didier, devait prendre naissance au mois d'avril 2020. Sa sortie a donc été ajournée. Malgré toutes les incertitudes qui planent sur cette épidémie, nous avons décidé d'aller de l'avant et d'envisager la première, mi-octobre. Ainsi, la première serait les samedi 17 et dimanche 18 octobre 2020 à Fénols. Des comités réagissent comme nous et nous font confiance pour assurer notre prestation avec des contrats qui devraient être signés à partir de la fin octobre, novembre et janvier. Je pense qu'il ne nous reste plus qu'à travailler, croiser les doigts pour que la rentrée soit douce et pleine d'espérance, vous demander de vous protéger ainsi que tous ceux que vous aimez.

Gardez toute votre confiance et votre joie de vivre.

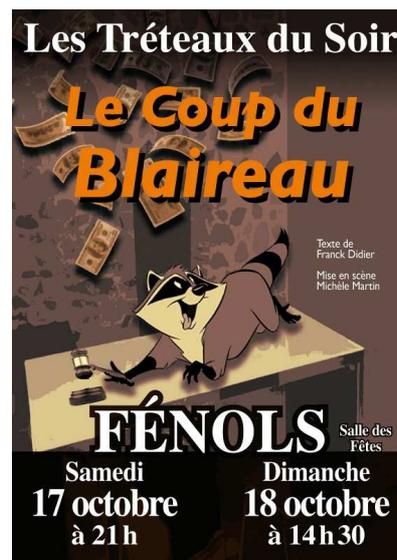
Le site internet à consulter pour suivre les évolutions de notre troupe :

[www.treteauxdusoir.fr](http://www.treteauxdusoir.fr)

Nous vous disons : « bonnes vacances et à la rentrée, prévue le 2 septembre.

Portez-vous bien. »

Le Président : Bernard THUBIERES



## L'ALAE :

**Les Défis ALAE :** Durant le confinement, l'ALAE Lud'ilot a organisé un grand concours de défis. Le but du jeu était simple, se mettre en scène sur différentes activités : cuisine, construction de tours, cabanes, jardin, déguisements ... Toutes les photos du défi sur notre site internet [ludilot.wifeo.com](http://ludilot.wifeo.com)



**Le Pique Nique de fin d'année :** Pour clôturer une année bien particulière, nous avons organisé un pique-nique pour tous. Quoi de plus agréable que de finir l'année en mangeant dans l'herbe toute fraîche de la nouvelle place du village...



L'équipe Lud'ilot vous  
souhaite un très bel été !!!!



AUSSAC - FÉNOLS

ORBAN - POULAN POUZOLS

association créée en 1951 ☎ 05 63 45 01 66 📞 06 84 49 16 60

**Permanences** au local ADMR situé Place de l'Eglise à Orban :

**Mardi de 9h00 à 12h00**

**Jeudi de 13h30 à 16h30**

2020, une année « miroir » que nous avons tous espérée sympathique et généreuse... mais qui nous a rappelé que « ce sont les événements qui commandent aux hommes et non les hommes aux événements » comme le disait, il y a de cela bien longtemps, Hérodote.

L'ADMR d'Orban a restreint fortement ses activités à partir du début du confinement, le 17 mars, ne réservant ses interventions (en respectant scrupuleusement le protocole) qu'auprès des personnes les plus fragiles et dont la famille ne pouvait assurer totalement la prise en charge.

Depuis le déconfinement nos interventions ont retrouvé progressivement leur rythme habituel et les familles peuvent à nouveau bénéficier pleinement de nos services.

N'hésitez à nous contacter ou à passer à nos permanences pour tout ce qui est :

- Ménage et entretien
- Repassage et entretien du linge
- Aide pour les courses et déplacements
- Aide à la préparation des repas
- Garde d'enfant à domicile
- Téléassistance



Vous pouvez bénéficier d'un avantage fiscal : une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt (sous certaines conditions) égal à 50% de la dépense engagée est possible, dans la limite d'un plafond fixé annuellement.

Le Président : Jean GASC



Face à cette pandémie de Covid 19, le Foyer Socio Sportif de Fénols ( FSSF) avait pris les devants en mettant en sommeil toutes ses activités le vendredi 13 mars, soit quatre jours avant le confinement obligatoire du 17 mars.

L'année 2019/2020 s'est arrêtée mi-mars au lieu de mi-juin une année normale; mais relativisons qu'est-ce que trois mois sans activité comparé aux désastres humains provoqués par cette pandémie. Certes, je conçois aisément que ce manque de lien social, qu'apporte nos activités, fasse comme un vide dans notre quotidien, mais tout le monde s'est recentré sur des activités personnelles telles que jardinage, bricolage, lecture, rangement, etc... Cependant, nous ne pouvons que remercier les personnes du milieu médical qui ont soigné et assisté, avec beaucoup de courage et d'abnégation, ainsi que toutes les personnes qui ont fait preuve d'initiative (masques, livraisons, repas ..etc..) de solidarité voire d'assistance auprès de leur entourage.

Depuis le 11 mai et ensuite le 4 juin, le relâchement et le besoin de liberté ont repris leurs droits, mais restons vigilants si l'on veut que cet été soit un bel été, et qu'à la rentrée nous puissions, toutes et tous, retrouver notre quotidien (ou presque !!) d'avant la Covid.

En ce qui concerne le FSSF et ses activités, une réunion de reprise aura lieu courant septembre, et si toutes les conditions sont requises et en étant absolument certain qu'aucun risque ne subsiste, nos activités reprendront; la boîte à livres est toujours disponible sous l'abris bus en face de la mairie. Si tel est le cas, nous publierons, afin que nos membres ainsi que toutes les personnes intéressées par nos activités puissent nous rejoindre.

Amis Fénoles et Fénoles, nos activités vous les connaissez; à savoir: la gymnastique, le futsal (foot en salle), la danse de salon, la Salsa et Bachata, le club informatique, ping-pong, jeux de cartes, pétanque. Si vous n'êtes pas encore des nôtres, venez donc nous voir, ne serait-ce qu'en curieux dans un premier temps. Vous y serez très bien accueillis et vous serez rapidement intégrés dans une ambiance gaie, conviviale, chaleureuse qui est de mise dans nos activités qui ne sont que des activités de loisir. Vous pouvez me laisser un message par mail, je reviendrai vers vous.

Nous vous souhaitons le meilleur des étés mais restons vigilants, faisons preuve de bon sens et de civilité, pour nous et pour les autres.

Le Président Bernard DELERIS      [bernard.deleris@orange.fr](mailto:bernard.deleris@orange.fr)





# A.P.E.F.L.O

Association des Parents d'Élèves de Fénols-Lasgraisses-Orban

- École publique mixte - 81600 Fénols -

Quelle étrange année, n'est ce pas ? ...

Elle aura été aussi marquée par un bel élan de solidarité, et l'APE FLO tient à remercier les maitresses, maire-sse-s, le personnel du CLAE et tous les agents d'entretien et de la commune, qui se sont démenés pour pouvoir accueillir nos enfants dans les meilleures conditions possibles, vu le contexte.

De notre côté, cette année un peu raccourcie avait bien commencée, nous avons accueilli le spectacle **Kulkulset** (vive le vent en islandais) du collectif « Culture en mouvements », pour fêter Noël avec les enfants. Il a eu un joli succès, auprès des enfants, mais aussi de leurs parents.

Le pressage des pommes pour le jus de pommes a aussi été un bel exemple de travail collectif, qui de surcroit a été un beau succès de vente pour l'APE FLO.

Merci à tout ceux qui y ont participé, qui y ont goûté, et même aux autres, parce qu'il n'est pas question d'exclure, bien au contraire !

En effet, nous souhaitons poursuivre nos évènements, avec en tête cette envie de mêler nos efforts et les générations, en essayant de faire plaisir au plus grand monde.

C'est pourquoi le spectacle de Noël que nous proposerons sera familial, c'est pourquoi nous organiserons un apéro concert au printemps, pour que parents, enfants, habitants du RPI se rencontrent, c'est pourquoi enfin, nous concocterons **un coulis de tomate bio**, pour que les hommes de nos communes, (les femmes aussi bien sûr, mais bien souvent ce sont elles qui le font, donc nous insisterons plutôt sur les hommes) fassent de bonnes pizzas et des pâtes à la bolognaise, et... ce que vous voulez en fait.

Bien sûr, nous ferons **un loto**, parce que nous avons prévu de super lots en mars dernier, et il est bien question d'en faire profiter les gens : **le 10 octobre**, tenez vous prêts, la salle des fêtes d'Orban résonnera de Quine et autres Boulègue !

Enfin, comme chaque année l'APE FLO sera en recherche de nouvelles énergies. Pour faire bouillonner les cerveaux, déplacer des tables, et rigoler.

L'assemblée générale se fera le 17 septembre à 20h à la salle de Ferrières à Lasgraisses, si vous le souhaitez, venez !

L'APE FLO vous souhaite un très bel été, ponctué de vagues, de sable chaud, d'herbe tendre et de jus de pomme ! (il nous en reste!)



Nous souhaitons la bienvenue à Aurore SIGNOLLES, née le 7 juin 2020. Elle fait le bonheur de ses parents, Virginie et Gilles SIGNOLLES ainsi que de ses grandes sœurs.



Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune



M. SIGNOLLES André est décédé le 18 juin 2020 à l'âge de 94 ans

*Dans ces moments difficiles, nous nous associons à la peine des familles.*

### TRIBUNE LIBRE

La parole est à vous... à vos suggestions...

Habitant(e) de Fénols, cette rubrique a pour but de vous intéresser directement à la vie de notre commune. Vous pouvez poser des questions aux élus ou soumettre des idées ou des suggestions.

Dans tous les cas, une réponse vous sera apportée.

Nous vous invitons à recopier les informations ci-dessous sur papier libre et de le déposer à la Mairie ou de l'envoyer par email à fenols.90@orange.fr

*Exemple de formulaire :*

Nom Prénom : ..... Adresse email : .....

Questions ou suggestions :

.....  
 .....  
 .....

### COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE - Marie-Elisabeth MARTY - Mélanie RAMADE - Jennifer DUBAC  
 Benoît GASC - Sébastien BOULZE - Josette AUREL